



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Archevêché de Montréal réagit au plaidoyer de culpabilité de l'abbé Brian Boucher

Montréal, le 21 janvier 2019 — L'Archevêché de Montréal réagit au plaidoyer de culpabilité de l'abbé Brian Boucher qui a été enregistré aujourd'hui au début d'un deuxième procès portant sur des accusations d'agressions sexuelles impliquant un mineur, deux semaines après qu'un premier procès l'ait reconnu coupable d'infractions similaires.

Ce plaidoyer de culpabilité permettra aux victimes de poursuivre plus sereinement le difficile processus de guérison selon leurs propres besoins et dans l'intimité.

Saluant une fois de plus le courage de deux victimes qui ont rencontré les autorités diocésaines et la police afin de témoigner de ce qu'elles ont vécu, ce qui a mené aux procédures judiciaires, l'Archevêché de Montréal déplore que de telles agressions soient survenues.

« C'est un scandale qui cause une immense tristesse. Ça va complètement contre Jésus Christ et son Église », a souligné l'archevêque de Montréal, Mgr Christian Lépine, actuellement au Panama dans le cadre des Journées mondiales de la jeunesse avec le Pape François.

« Nous sommes de tout cœur avec les victimes, leurs familles et leurs communautés dans leur peine et leur souffrance. Votre douleur est notre douleur », a ajouté Mgr Lépine. « Nous n'accepterons jamais que de tels crimes soient commis et qu'ils restent dans l'ombre. »

L'Archevêché de Montréal tient à rappeler à tous les catholiques et au grand public que quiconque se présente pour lui faire part d'allégations d'abus sera accueilli et écouté attentivement. Des protocoles sont en place à cet effet et l'Archevêché de Montréal réitère son invitation à le contacter de manière confidentielle par téléphone au 514 925 4321 ou par courriel à assistance@diocesemontreal.org.

Agir pour prévenir

Depuis 2011, une politique diocésaine de « pastorale responsable » a été conçue et progressivement mise en œuvre dans l'ensemble du diocèse. Cette politique vise à prévenir toute forme d'abus à l'encontre de toute personne mineure ou vulnérable : abus de nature sexuelle, émotionnelle, financière ou physique. Comme plusieurs adultes sont aussi vulnérables en raison de leur âge, d'un handicap, de circonstances temporaires ou permanentes, et ne peuvent assurer leur propre protection, la politique protège donc autant les personnes majeures que les mineurs.

Depuis le mois de juin 2018, toutes les paroisses et tous les services diocésains doivent implanter cette politique, qui est évaluée et ajustée périodiquement.

Procédure canonique entreprise

Dès que l'une des victimes de l'abbé Boucher a informé les autorités diocésaines, en décembre 2015, celles-ci ont immédiatement retiré l'abbé Brian Boucher de tout ministère sacerdotal et ont ouvert une enquête canonique.

Cette enquête s'est achevée en mai 2016. En juillet 2016, le Vatican a autorisé l'Archevêque à entamer un processus pénal administratif (procès canonique simplifié). Parallèlement, l'Archevêché a assisté les deux victimes avec lesquelles il était en contact. Il a de plus offert sa pleine collaboration à la police, notamment en lui fournissant le dossier canonique complet.

Le processus canonique était presque terminé lorsque des accusations criminelles ont été portées, en mars 2017. Ce processus a temporairement été suspendu, une pratique habituelle lorsque des procédures civiles ou criminelles sont en cours.

Avec la conclusion des deux procès criminels, le processus canonique se poursuit.

La sentence des deux procès étant à venir et par respect pour les travaux du tribunal ecclésiastique, l'Archevêché s'abstiendra de tout autre commentaire.

Les procès administratifs canoniques peuvent condamner un membre du clergé à un certain nombre de sanctions canoniques, dont la plus grave est le renvoi de l'état clérical.

– 30 –

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Erika Jacinto

Directrice, Communications et relations avec les médias

Archidiocèse de l'Église catholique à Montréal

ejacinto@diocesemontreal.org

514 925-4300, poste 204